YERRES

HÔTEL DE VILLE

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Préfecture le 13 mars 2017 et de la publication le 13 mars 2017
Le Maire

Direction Générale des Services
N° tél. : 01.69.49.76.57
N/Réf. : NDA/ED/CD/SM

Arrêté n° 2017/108
(série A)

OBJET : Compte de gestion - Délégation de fonctions et de signature à Madame Marie-Françoise ARTIAGA.

Le Député-Maire de la commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-18,

VU les directives de la Direction générale des finances publiques,

CONSIDERANT que la Ville d'Yerres adhère à la procédure de validation électronique du compte de gestion,

CONSIDERANT que la Maire, Ordonnateur peut donner délégation de signature en la matière.

ARRETE

Article 1er : Madame Marie-Françoise ARTIAGA, Adjoint au Maire chargée de toutes les questions relatives aux finances, reçoit délégation de signature dans le cadre de la procédure de validation électronique du compte de gestion de la Commune d'Yerres.

Article 2 : En cette qualité, elle aura pouvoir de signer toutes les pièces administratives et comptables se rapportant à cette attribution.

Article 3 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie et ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de l'Essonne
- Madame le Trésorier Principal de Brunoy,
- l'intéressée.

Fait à Yerres, le 7 mars 2017

Accusé de réception en préfecture
091-219106911-20170313-2017-108-AR
Date de télétransmission : 13/03/2017
Date de réception préfecture : 13/03/2017

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président de la Communauté
d'Agglomération Val d'Yerres
Val de Seine

60, rue Charles de Gaulle
91335 YERRES Cedex
Tél. : 01 69 49 76 00
Fax : 01 69 48 63 98